

La liturgie - 8^{ème} partie : les Sacramentaux

Les **Sacramentaux** sont des signes qui invitent les chrétiens à mettre leur vie en relation permanente avec Dieu. D'un côté, la **Liturgie des Heures** codifie l'Office Divin qui est la prière quotidienne de l'Église. D'un autre côté, la **Liturgie des Sacrements** développe les rites institués par le Christ, uniques comme Baptême et Confirmation ou abondants comme Eucharistie et Réconciliation. De son côté, la **Liturgie des Sacramentaux** s'intéresse au fait que la vie ordinaire se compose de multiples événements, petits ou grands, qui sont personnels, familiaux, professionnels ou sociaux, et qui, pour les chrétiens, méritent d'être placés sous le regard de Dieu.

Dès lors, ils font l'objet de bénédictions et l'Église a précisé comment ces bénédictions devaient se dérouler et quelle était leur portée : courte ou durable, sur une personne ou une chose. On peut ainsi distinguer plusieurs types de Liturgies des Sacramentaux.

- Temporaire pour des choses, comme :
 - . eau bénite ;
 - . pain béni ;
 - . huiles saintes (pour les Sacrements) ;
 - . buis (au cours du dimanche des Rameaux).
- Temporaire pour les personnes, par exemple :
 - . service durant la Messe (Servant d'autel, Communion, ...) ;
 - . processions ou autres manifestations religieuses ;
 - . bénédiction d'un repas et des convives (« *bénédicté* »).
- Durable pour les choses, en particulier :
 - . dédicace d'une église ou consécration d'un autel ;
 - . bénédiction d'une maison ou d'un moyen de transport (auto, bateau, ...) ;
 - . bénédiction d'un objet de piété (crucifix, chapelet, médaille, scapulaire, ...).
- Durable pour les personnes, notamment :
 - . fiançailles ;
 - . professions de foi religieuses (« Communion Solennelle » ou entrée dans les ordres (1)) ;
 - . installation d'un Abbé ;
 - . sacre d'un roi ;
 - . funérailles (la personne étant morte ne peut plus recevoir de sacrement) ;
 - . exorcisme, où l'on cherche explicitement à chasser le démon.

Bien entendu, les sacramentaux n'ont pas de pouvoir magique : ils ne sont que les supports de la foi, car ils rappellent sans cesse à celui qui en fait l'usage que le Seigneur est là, le guide, le protège, le soutient et que toute grâce vient de Lui. En outre, même les non-catholiques peuvent recevoir des sacramentaux en vue d'une utilisation pieuse.

On ne doit donc pas confondre :

- les **Sacrements**, institués par le Christ et transmis par l'Église, qui sont « efficaces » quand le rite est accompli (« *ex opere operato* ») ;

- les **Sacramentaux**, institués par l'Église pour accompagner le peuple chrétien, qui agissent du fait de l'action de l'Église (« *ex opere operantis Ecclesiae* ») à condition que la personne en bénéficiant, pour elle-même ou pour une chose, les reçoivent pour sa sanctification personnelle, sans réduire le rôle primordial des sacrements.

« C'est pourquoi la liturgie des sacrements et des sacramentaux fait que, chez les fidèles bien disposés, presque tous les événements de la vie sont sanctifiés par la grâce divine qui découle du mystère pascal de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ ; car c'est de lui que tous les sacrements et sacramentaux tirent leur vertu ; et il n'est à peu près aucun usage honorable des choses matérielles qui ne puisse être orienté vers cette fin : la sanctification de l'homme et la louange de Dieu. » (2).

(1) Il faut bien distinguer le Sacrement de l'Ordination, pour les diacres, prêtres et évêques, des vœux religieux, simples ou solennels, qui relèvent des Sacramentaux.

(2) Constitution sur la Sainte Liturgie - Sacrosanctum Concilium

61. Valeur pastorale de la liturgie et sa relation avec le mystère pascal

Ce texte est repris dans le *Catéchisme de l'Église Catholique* – Paragraphe 1670